



Date de la convocation :
27/06/2025

Nombres d'administrateurs : 13
Présents : 9
Absents : 2
Absents représentés : 2
Votants : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Numéro :
2025-016

OBJET :

Convention pour l'accès au bassin de la Piscine Muriel Hermine à Servian entre la Crèche Multi Accueil Los Pichonets et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Secrétaire de séance :
Bénédicte DAVOISE
Directrice CCAS

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 11/07/2025

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 11/07/2025

ID : 034-263400640-20250707-2025016-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISSETTE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Marie-Laure BELTRAN, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Bernard BLANC donne pouvoir à Nicole BAISSETTE, Carmen FARJAS donne pouvoir à Dominique BAGOT-FLAUZAC.

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ.

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté du CCAS de la ville de Servian et notamment du Multi-Accueil Los Pichonets de proposer des sorties à la piscine Muriel Hermine de Servian,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée s'engage à donner accès à la piscine Muriel Hermine, pour les enfants du Multi Accueil Los Pichonets sur les dates et selon les modalités financières précisées dans la convention annexée à la présente délibération,

Il est donc nécessaire de signer une convention avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

Article 1 : Approuve la convention pour l'accès au bassin de la Piscine Muriel Hermine de Servian entre la Crèche Multi-Accueil Los Pichonets et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Article 2 : La convention sera conclue à compter des dates réservées par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et après signatures des 2 parties.

Article 3 : Autorise M. Le Président à signer ladite convention et tout document relatif à la présente délibération.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.
Christophe THOMAS

